

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Tombé

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1151

présenté par

M. Emmanuel Maquet, Mme Bonnivard, Mme Gruet, M. Bazin, M. Dive, M. Descoeur,  
M. Forissier, Mme Louwagie, M. Brigand, Mme Anthoine, M. Taite et M. Ray

à l'amendement n° CE|981 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 9, après les mots :

« la part déjà prise par le territoire »,

insérer le mot :

« , son éventuelle saturation concernant chaque catégorie d'énergie, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à inclure la notion de saturation du territoire dans la liste des indicateurs pris en considération par l'État lorsqu'il transmet à chaque région ses objectifs indicatifs de puissance à installer.